



REGLEMENT PARTICULIER

GRAND PRIX STEPHANE SIDAT

10^{ème} Edition

Dimanche 24 Juin 2018

CATEGORIE ET HORAIRE : CAT REG. (C1-2-3), JUNIOR, ESPOIR, Pass'Cyclisme Open,
→ Réunion des directeurs sportifs obligatoire avec le jury des arbitres à 11h30.

Itinéraire et Horaire de Passage : voir annexe ci-joint.

Arrêt de l'émargement : 30 minutes avant le départ.

Départ : 12h00

DEPANNAGE : 1 voiture technique par club ayant au moins de 3 coureurs engagés pour la CAT REG. (C1-2-3), JUNIOR, ESPOIR, Pass'Cyclisme Open. Un tirage au sort sera effectué avant le départ pour définir l'ordre des voitures techniques. Une voiture technique neutre sera mise à disposition par l'organisation, les clubs devront fournir les roues de dépannage.

VOITURES SUIVEUSES : La caravane de course est composée de la voiture d'ouverture, des arbitres, de la voiture Neutre, des directeurs sportifs, du service médical et du camion balai. L'organisateur demande aux clubs d'équiper leur voiture technique d'1 gyrophare.

En cas de submersion de la RD 57 E, les coureurs et le convoi, prendront directement la direction de Bois-Blanc par la RN2.

RAVITAILLEMENT (CAT REG. (C1-2-3), JUNIOR, P-CY OP) : Autorisé du 50^{ème} Km jusqu'au 20^{ème} Km avant l'arrivée. A pied sur le côté droit de la chaussée. Possibilité de ravitailler en voiture suivant la réglementation et les consignes du directeur de course.

Les zones de ravitaillement sont les suivantes :

- 1/ Montée de Bois Blanc
- 2/ Pont Rivière de l'Est (aller et retour)
- 3/ Montée Chemin Morange, RD56
- 4/ Montée RD57 E
- 5/ Montée Pointe Tremblet (sortie Grd Brûlé)
- 6/ Montée de Basse Vallée

RAVITAILLEMENT INTERDIT DANS LE GRAND BRULE

ELIMINATION : Un délai d'élimination de 15 min après le groupe principal désigné par le Directeur de Course sera appliqué par les Arbitres. **Tout coureur doublé par le Camion Balai ne sera plus pris en charge par la sécurité de l'épreuve. Il sera mis Hors Course.**

ENGAGEMENT : 8€ par coureur, (+4€ / dossard si oublié).

→ **Votre Dossard FFC 2018 est obligatoire !**

INSCRIPTIONS par Ordre de Catégories:

Les inscriptions devront être adressées par les clubs au Comité Régional avant le vendredi 22/06/2018-12h00 :

- Par Mail : ffcrun@wanadoo.fr ou par Fax : 0262 45 22 55

PRIMES AU COUREURS :

Prix Montagne 1^{er} : 100€ ; 2^{ème} : 50€ ; 3^{ème} : 20€

- Sommet Pont Rivière de l'Est (Aller),
- Intersection D57E et D57, sommet des Radiers
- Sommet Basse Vallée,

Points attribués : 1^{er} :10pts, 2^{ème} :7pts, 3^{ème} :5pts, 4^{ème} :3pts, 5^{ème} :1pt. En cas d'ex æquo le classement à l'arrivée sera prépondérant.

Prix Rush 1^{er} : 100€ ; 2^{ème} : 50€ ; 3^{ème} : 20€

- 1/ Station Essence de St Philippe (Aller),
- 2/ 100m avant Eglise Piton Sainte Rose (Aller),
- 3/ Eglise de Saint-Philippe (Retour) ;

Points attribués : 1^{er} :5pts, 2^{ème} :3pts, 3^{ème} :1 pt.

En cas d'ex æquo, le classement à l'arrivée sera prépondérant.

Primes à l'Arrivée :

1^{er} Scratch: 1000€, 2^{ème} Scratch: 100€, 3^{ème} Scratch: 50€

1^{er} Espoir: 500€

1^{er} Junior: 100€, 2^{ème} Junior: 50€, 3^{ème} Junior: 30€

1^{er} Vétéran : 60€, 2^{ème} Vétéran : 40€, 3^{ème} Vétéran : 20€

1^{er} Vétéran 2 : 60€

RECOMPENSES : Les 3 premiers de chaque catégorie, le 1^{er} Espoir, le 1^{er} Vétéran 2.

Un lot surprise sera remis par tirage au sort sur la liste d'émargement après la cérémonie protocolaire.

RAPPEL : tout coureur lauréat d'une récompense, d'un prix ou d'un bon d'achat doit obligatoirement être présent au protocole et lors du tirage au sort. En cas d'absence il n'y aura aucune possibilité de récupérer une récompense, un prix ou un bon d'achat après l'épreuve.

Prix aux coureurs : Epreuve du Challenge Régional.

Sécurité : Le code de la route doit être respecté ainsi que toutes les autres consignes données avant le départ. Les coureurs et officiels sont tenus de maintenir la propreté des sites et itinéraires empruntés. En plus des signaleurs fixes, des signaleurs motos seront présents tout au long du parcours.

Arbitres : K. DUDON, A. CHEFIARE, E. GOULJAR, J-S FERRERE, J-Y AGATHE.

Arbitre Adjoint Moto : Sully SIDAT

Délégué Fédéral : L. HUBERT

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

La course se déroulant en partie dans le cœur du Parc National, les concurrents seront sanctionnés:

- en cas d'abandon de déchets même biodégradables,
- en cas d'atteinte volontaire aux plantes ou aux animaux

IMPORTANT

Il est rappelé aux coureurs que seul le côté droit de la chaussée leur est autorisé.

Pour tout autre point du règlement, se référer à la réglementation de la F.F.C.